J.A.B. 1009 Pully

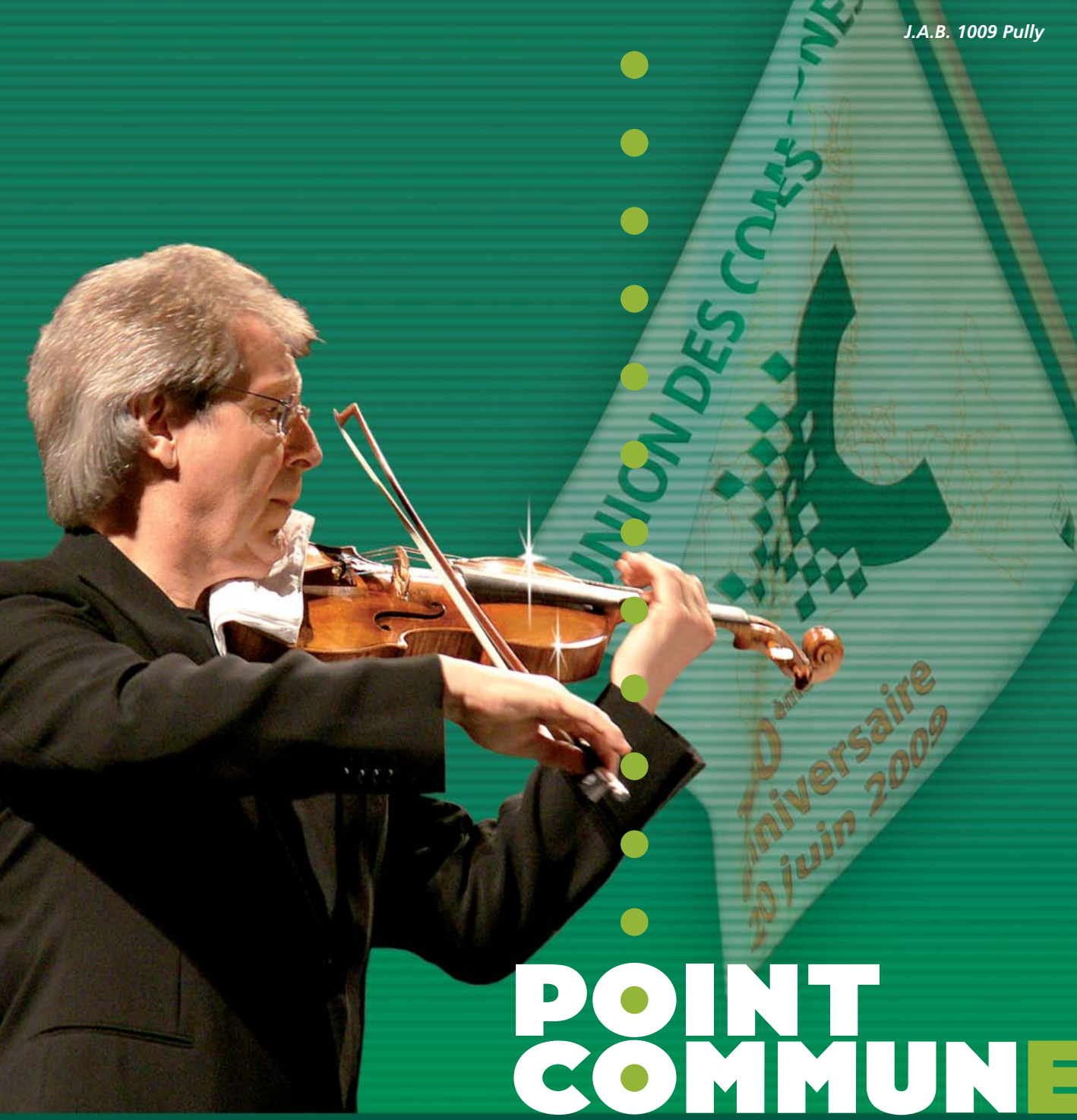

POINT COMMUNE

N° 30 > Octobre 2009

> NON au chambardement des polices municipales vaudoises

> Retour sur le centenaire de l'UCV à Lausanne

> Pas de démocratie sans femme

Journal de l'Union des Communes Vaudoises et des Associations des fonctionnaires communaux

Paraît quatre fois par an

POINT DE VUE

Couverture: Pierre Amoyal et son sublime Stradivarius en concert lors de la Fête du Centenaire de l'UCV

Quand il fait froid…

> les budgets d'entretien routier fondent!

Après un rude hiver 2008/2009, beaucoup de communes ont fait un amer constat au niveau des dégâts sur les routes communales. Certaines d'entre elles ont même dû demander des crédits d'entretien extraordinaire!

Cette fois, la nature et ses surprises ont rattrapé les économistes ou autres «calculateurs» toujours prêts à dénicher une économie dans le budget communal.

Cet état de fait nous montre bien que les économies à court terme se payent souvent de manière exponentielle à moyen et long termes. L'investissement à consentir annuellement pour l'entretien routier en est une excellente démonstration.

Trop de communes se sont mises à économiser sur ce poste, pensant que l'auscultation visuelle est amplement suffisante pour affirmer qu'une route, une rue ou une place est encore en bon état.

La règle voudrait en effet qu'une commune prévoie annuellement le 1% de la valeur à neuf de son réseau routier au budget d'entretien (soit pour 50 km de route, 7 m de large à Fr. 140.-/m², il faudrait prévoir environ Fr. 500'000.-/an).

J'encourage de ce fait les autorités à gérer leur entretien routier de manière plus systématique sur le moyen terme et de se donner les moyens d'analyser plus scientifiquement l'état de leur réseau avec l'aide de mandataires spécialisés. Il vaut en effet mieux prévoir que guérir…«coûteusement».

Ernest BUCHER

Président de l'Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens Communaux (AVIATCO). Ingénieur communal - Payerne

Sommaire

N° 30 > Automne 2009

4 > 100e anniversaire de l'UCV à Lausanne

10 > Comité «Non au chambardement des polices municipales vaudoises»

12 > Le Prix Wakker 2009 à Yverdon-les-Bains

15 > Pas de démocratie sans femme!

16 > Mathod, une commune qui se conjugue au féminin

19 > Prix de l'intégration professionnelle 2009

19 > Formation CEP

20 > Roche - les séquelles de l'inondation de 2007 sont effacées

23 > Cours pour secrétaires municipaux

25 > e-Government

26 > Mémento
> Cours M. Busset

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme et édition Agence Grand Large SA, Lausanne > Tél. 021 652 46 66 > E-mail: grand.large@worldcom.ch

Samedi 20 juin 2009

L'UCV fête son centenaire à Lausanne

Une belle réussite

Les autorités et les organisateurs de Lausanne ont offert une fête magnifique à quelque 2'000 représentants et invités des communes vaudoises réunis dans la capitale le samedi 20 juin dernier, pour accueillir l'Assemblée des délégués, ainsi que la traditionnelle Journée des communes vaudoises. La conjonction des deux événements conféra une belle et joyeuse animation dans le centre de congrès de Beaulieu.

La mise sur pied, le matin, à l'intention des personnes non déléguées, des visites nombreuses et fort intéressantes se sont parfaitement déroulées. Le spectacle, qui a fait salle comble dans le théâtre, a agréablement diverti les participants. Il en va de même du concert d'une qualité exceptionnelle.

Il nous importe aussi de citer l'excellent repas concocté pour l'occasion, d'une finesse extrême, présenté avec beaucoup de goût, voire d'élégance et un service impeccable, servi dans une salle-halle richement décorée.

Merci d'avoir tout mis en œuvre pour que cette journée soit une réussite, ce qu'elle a été !

Le Comité de l'UCV adresse publiquement aux organisateurs ses félicitations et sa reconnaissance pour l'organisation exemplaire de cette manifestation et leur accueil chaleureux.

Pour ceux qui n'auraient pu participer à ces festivités ou qui souhaiteraient s'en remémorer les temps forts, nous reproduisons ci-après les extraits des différents intervenants.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver le samedi 5 juin 2010 à Echallens.

Nadine Calame: secrétariat UCV

Photos de haut en bas: Le Palais de Beaulieu avait des petits airs de Comptoir Suisse
Le Président Tardy brandit le drapeau du Centenaire de l'UCV
De nombreuses démonstrations de la police et des pompiers

Extrait du rapport de M. Yvan Tardy, Président de l'UCV

En préambule à son intervention, le Président remercia Lausanne d'accueillir les participants au Centenaire de l'UCV dans un lieu emblématique et indissociable de tous les grands évènements ayant marqué la vie de notre canton depuis le début du 20e siècle – tels la fameuse exposition suisse d'agriculture en 1910 et en 1920 la 1ère édition du Comptoir Suisse. Il rappelle que le Comité a jugé opportun de tenir notre assemblée des délégués dans la commune qui a vu naître l'UCV, le 13 mars 1909, suite à l'appel lancé par le syndic de Lausanne, M. André Schnetzler.

La gestion et les comptes 2008 ont été acceptés. Le budget 2010 (qui prévoit le maintien de la cotisation à son niveau actuel) a été également approuvé.

Suite à la démission de M. Rémy Jaquier syndic d'Yverdon-les-Bains, l'élection de son successeur a été reportée, l'assemblée des syndics du Jura-Nord-vaudois chargée de désigner le candidat de ce district devant se réunir en juillet. L'UCV procédera par conséquent à une votation par voie électronique dans le courant de l'été. M. Jaquier est remercié chaleureusement pour le travail qu'il a accompli au Comité de l'UCV et pour son engagement sans faille au service de sa commune.

M. Tardy évoque l'évolution de dossiers importants au cours de ces derniers mois:

> Péréquation et facture sociale

Les travaux avancent. Les 3 modèles présentés par l'UCV et l'AdCV ont été étudiés par les groupes techniques et la cellule des finances cantonales du Secri. Ils ont recensé les avantages et les inconvénients de chacun des systèmes. La synthèse de cette analyse a été présentée aux membres de la Plate-forme Canton-Communes. Le Conseil d'Etat a bien insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un projet entre les communes et qu'il n'entendait pas leur imposer un modèle plutôt qu'un autre, mais a exigé que l'opération soit blanche pour le Canton. Les deux associations recherchent ensemble une solution à laquelle leurs membres pourraient se rallier. Ils ont décidé d'étudier les pistes suivantes:

- paiement de la facture sociale en points d'impôt
- bascule de 6 points d'impôt de la facture sociale au Canton
- étiquetage des communes selon leur capacité contributive
- intégrer en diminution de la facture sociale 30 à 60% des ressources de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les droits de mutation
- suppression de tous les plafonds et planchers
- possibilité d'un écrêtage sur un des modèles de l'UCV
- suppression du facteur géométrique pour la répartition de la facture sociale
- couches thématiques: le système retenu devra responsabiliser la gestion
- les simulations doivent être réalisées sur les résultats de 2 années, les comptes 2007 et 2008 et les montants calculés en francs par habitant.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée, vraisemblablement dans le courant de l'automne, pour obtenir l'accord des communes sur le système qui sera finalement retenu.

> Organisation policière

Si le Parlement décide de soumettre l'initiative au vote populaire, l'UCV s'engagera dans la campagne de votation en s'opposant à l'initiative. Le protocole d'accord est un contre-projet indirect à l'initiative. La position de l'UCV résulte du vote interne réalisé en décembre 2008 et qui a vu le protocole d'accord recueillir 83,9% d'avis favorables sur le total des réponses reçues: soit sur 230 communes ayant participé au vote, 191 (totalisant 613'325 habitants) se sont déclarées favorables au protocole, alors que 34 communes représentant 43'404 habitants l'ont refusé.

> Projet sur les écoles de musique

Les communes et d'autres organismes consultés ont émis de nombreuses critiques au moment de la procédure de consultation, ce qui a incité le DFJC à remettre l'ouvrage sur le métier. Le Grand Conseil a imposé au Département un délai au 31 août pour déposer un projet de loi.

Le GT qui avait élaboré la loi et la Plateforme Canton-Communes ont été convoqués au début juin pour prendre connaissance des nouvelles orientations du projet. Un accord semble être trouvé sur un certain nombre de principes:

- partage des frais en 3 parts égales: 1/3 Etat, 1/3 parents, 1/3 communes
- le coût à charge des communes pourrait être partagé: 50% du montant total serait réparti entre toutes les communes à raison de Fr. 10.15 / hab. et le solde entre les communes ayant sur leur territoire des jeunes suivant les cours d'une école de musique reconnue
- plafonnement des subventions publiques les 5 premières années.

Textes > Nadine Calame, secrétariat UCV
Photos > Jean-Marc Gallarotti et Romain Florian

> Centre de biométrie

La décision de l'Etat de ne créer qu'un seul centre pour les passeports biométriques, alors que les communes en préconisaient 1 par district ou au minimum 4, nous a été communiquée après la conférence de presse annonçant cette décision. Nous en avons pris acte en déplorant que l'organisation prévue ne favorise pas la notion de proximité à l'égard du citoyen.

> Enquête de satisfaction

Les membres du Comité, du Conseil et du Groupe des Villes ont pris connaissance des résultats de ce sondage, dont il ressortait clairement 4 points:

- la nécessité d'améliorer la communication interne
- attribution et fonctionnement du Conseil à réexaminer, le doter éventuellement de compétences décisionnelles
- création d'une plate-forme de discussion et d'échanges pour les petites et moyennes communes
- associer au Groupe des Villes de gros bourgs.

Communication interne: notre site Internet sera modernisé et notre application Extranet devra favoriser le dialogue avec nos membres.

Conseil: un groupe technique a été chargé de réfléchir aux compétences qui pourraient lui être octroyées et de proposer une modification des statuts.

Création d'un groupe des petites et moyennes communes: présidé par M. Jean-François Hirsbrunner, membre du Comité et syndic de Grandcour, un groupe technique a eu pour mission d'étudier cette question. Il conclut à l'opportunité de créer une telle structure. Le Conseil et le Comité appuient cette proposition.

Le Groupe des Villes: a accepté de s'étendre aux communes de 7'000 habitants et plus, ainsi qu'aux chefs-lieux de district ayant une population inférieure à 7'000 habitants, soit: Aigle, Bussigny-près-Lausanne, Crissier, Cully, Lutry, Echallens, Epalinges et Payerne. Les statuts intégrant ces changements seront soumis à l'approbation des délégués lors d'une assemblée générale extraordinaire.

L'UCV est centenaire. Depuis sa fondation, elle est au service de ses membres pour défendre leurs intérêts généraux et leurs prérogatives devant l'Etat et devant des tiers.

Une lecture attentive des archives conservées révèle une constance, voire une certaine récurrence des questions dont elle s'est occupée au fil des ans. Au premier rang de celles-ci, il faut citer le partage des tâches et les reports de charges entre le Canton et les communes. La centralisation et les contrôles étatiques se sont accentués, rendant parfois difficiles les relations entre les autorités cantonales et communales.

Au cours de ces 100 dernières années, les communes ont dû s'adapter aux nouvelles technologies, construire des équipements coûteux et sophistiqués, pour répondre aux exigences d'une législation toujours plus contraignante voire restrictive.

La gestion d'une commune est devenue plus lourde, les compétences requises plus pointues, les besoins et les exigences de la population en matière de prestations se sont accrus, mais il s'est toujours trouvé des hommes et des femmes pour s'engager au service de la collectivité et du bien public.

Face aux grands défis qui les guettent, les communes doivent rester unies et rechercher ensemble les solutions favorables à la majorité des Vaudois. Pour accomplir cette mission, la nécessité d'une association telle que la nôtre ne saurait être remise en cause. Les membres du Comité actuel vouent toute leur énergie et tous leurs efforts au renforcement de cette solidarité intercommunale indispensable à la cohésion du Canton de Vaud.

Compte rendu du discours de M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne

Après avoir souhaité la bienvenue au nom de la capitale vaudoise, M. Brélaz évoque le dynamisme de l'arc lémanique et celui propre à l'agglomération Lausanne-Morges.

Il tient à souligner que le personnel de la Ville de Lausanne représente plus de 4'000 emplois à plein temps et que 55% des fonctionnaires communaux lausannois habitent dans d'autres communes du Canton. Lausanne c'est aussi 45% des personnes au RMI du Canton, 30% de tous les emplois vaudois, 18% des habitants, plus de 2/3 des logements subventionnés, une large majorité des activités culturelles, de loisirs ou de noctambules.

Pour assurer la sécurité des habitants, des travailleurs et des loisirs, Lausanne a un corps de police comparable à la gendarmerie vaudoise. Pour couvrir les seuls coûts de la sécurité, des transports publics et des subventions culturelles, sociales et sportives, Lausanne consacre environ Fr. 1'500.– par habitant.

Le syndic de Lausanne indique quelques pistes de réflexions destinées à conserver l'unité des communes et leur crédibilité afin qu'elles soient un partenaire susceptible d'influencer favorablement les événements.

Il tient à rappeler que durant ce siècle et spécialement les deux dernières décennies, le Canton et la société ont connu des bouleversements profonds.

La nouvelle image du Canton, résultant depuis quelques années de l'assainissement de sa situation financière, de l'émergence à un niveau de notoriété mondial de l'EPFL et de l'IMD, de réalisations comme le M2 ou encore du renforcement du pôle CIO et de la présence de nombreuses fédérations sportives a attiré et attire encore la confiance des investisseurs.

Sur ces quelques réflexions qui représentent des jalons pour des communes fortes et soudées, capables d'affronter les défis du futur et d'assumer la prospérité de tous les Vaudois, il souhaite une excellente journée du Centenaire et espère que les participants conserveront un souvenir inoubliable de cette assemblée et des diverses activités qui leur seront proposées.

Photos de haut en bas:
- Pierre Amoyal et la Camerata de Lausanne au terme d'un magnifique concert
- Cor des alpes et accordéon c'est le duo Molnar
- M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et Mme Florence Siegrist, Préfète de Lavaux
- La grande halle de Beaulieu où s'est déroulé le banquet du Centenaire
- M. Olivier Rapin, secrétaire général du Grand Conseil vaudois et M. Vincent Grandjean, Chancelier d'Etat
- Les «incontournables» caves du Comptoir
- La Municipalité de Villeneuve in corpore

Compte rendu de l'intervention de ***M. Pascal Broulis*** *Président du Conseil d'Etat*

M. Broulis déclare avoir bien noté que l'UCV a été créée suite aux inquiétudes ressenties par ses fondateurs face aux reports de charges du Canton sur les communes.

C'est avec un clin d'œil qu'il offre à chacun des hôtes du jour, M. Yvan Tardy, Président de l'Union des Communes Vaudoises, et à M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, un boulier, symbole immémorial de ces bons décomptes, longuement négociés, qui font finalement les bons amis.

Il fait remarquer que la pérennité communale ne se limite pas qu'aux affaires d'argent. Quelques chiffres permettent de le saisir:

- En 1909 il y avait moins de 400 voitures immatriculées dans le Canton: elles sont aujourd'hui plus de 362'000.
- Les Vaudois étaient à peine plus de 310'000: ils sont désormais près de 685'000.
- En 100 ans, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par cinq et celui des surfaces viticoles presque par deux.
- En revanche, les communes vaudoises qui étaient au nombre de 388 en 1909, sont encore 375 à se partager le territoire.

Les statistiques démontrent à quel point, grâce à leurs autorités, les communes ont su rester vivantes et alertes. Indépendamment de leur nombre, celles-ci demeurent les briques fondamentales de notre édifice institutionnel.

Le Conseil d'Etat est sensible à cette pérennité, mais elle ne rime pas avec immobilisme. Sans vigilance, sans remise en question, sans effort d'adaptation, les collectivités locales s'affaiblissent et s'éloignent lentement des attentes et des besoins des citoyens.

Textes > Nadine Calame, secrétariat UCV
Photos > Jean-Marc Gallarotti et Romain Florian

Tout au long du siècle d'existence de l'UCV ces efforts ont été faits. Il faut saluer les profonds changements intervenus de l'épuration des eaux, aux groupements scolaires, aux services du feu, aux fonds culturels ou sportifs entre autres. Dans ces multiples domaines, des associations se sont fondées, des élus se sont rencontrés pour conclure qu'à deux, cinq, dix, voire plus, ils étaient meilleurs et plus efficaces que seuls.

Cette évolution a toutefois atteint ses limites, l'UCV et le Canton l'ont reconnu. Tous deux encouragent les communes à fusionner, non par commodité simplificatrice, non pour balayer la longue histoire évoquée plus haut, mais bien pour créer des entités plus fortes, administrativement plus solides, politiquement plus à même de soutenir le dialogue avec l'Etat. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat félicite tous les artisans de la naissance de Bourg-en-Lavaux. Ce succès fera référence auprès des quelque 70 autres communes, engagées à divers degrés dans des processus de fusion.

D'autres dossiers sont déposés sur la Plateforme Canton-Communes: réforme des polices et réforme de la péréquation. Dans la période économiquement difficile qui s'annonce, d'autres fronts communs seront nécessaires: préserver les ressources financières, maîtriser les charges, prioriser les politiques publiques, assurer leur économicité et leur efficacité. Ces soucis seront plus que jamais à partager entre le Canton et les communes.

Afin d'ouvrir un nouveau siècle de partenariat avec les communes, le Conseil d'Etat souhaite que les relations soient placées à l'enseigne de la concorde et bâties sur des opinions solides et des explications franches.

Avant de conclure, le Conseil d'Etat fait don à l'UCV d'un drapeau du Centenaire.

M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat en compagnie de M. Jacques Perrin, Président du Grand Conseil

Les humoristes Barbezat et Laurent Flütsch dans un sketch décapant dans la pure tradition des propos de pintes et du «Quart d'heure vaudois»

Exposé de
M. Jean-Claude Biver,
PDG de Hublot SA

«Transformer la faiblesse en force ou comment relancer une marque de luxe»

En préambule à son exposé, M. Biver explique en quoi les Suisses sont différents (valeurs, travail, institutions politiques, éducation, formation, système médical, fiscal). Ce qui représente une force formidable.

Il évoque ensuite la guerre économique et financière que nous livrent les USA et l'Europe, alors que notre fiscalité est plus sévère que dans certains pays de l'Europe et états des USA.

La Suisse n'est pas seulement un îlot d'exception au milieu du monde, mais elle est aussi dans le monde. Il souligne la faculté d'adaptation helvétique. Dans ce contexte, nous n'avons aucune raison d'être pessimistes. La Suisse a toujours su transformer la faiblesse en force (pensons par exemple aux barrages des Alpes et au percement de tunnels).

Petit historique de l'horlogerie en Suisse:

Vu l'interdiction de Calvin de porter des bijoux, les artisans genevois œuvrant dans ce domaine furent privés de travail. Avec l'arrivée des Huguenots français, maîtres en art horloger, ils assimilèrent ces nouvelles compétences. Les grands horlogers étant des mathématiciens, les montres n'étaient pas considérées comme des bijoux. Calvin ne s'y oppose pas.

La première corporation des horlogers fut fondée en 1601.

Une première crise poussa de nombreux artisans à s'installer dans le Jura, ainsi que dans la région bâloise.

Plus près de nous, la dernière crise structurelle fut sauvée par la Swatch de M. Hayek.

L'horlogerie suisse est le seul domaine où nous sommes sans concurrence étrangère. La Suisse a su garder cette position de leader mondial. Elle a su transformer les faiblesses en force.

Comité «Non au chambardement des polices municipales vaudoises»

Police> entre une réforme concertée et une utopie, l'UCV choisit la voie de la sagesse

Toutes les grandes instances politiques vaudoises et la majorité des partis soutiennent la convention élaborée entre le Conseil d'Etat et les communes dans le dossier de la réforme sécuritaire vaudoise. Les gendarmes sont désormais bien seuls à soutenir leur initiative corporatiste dont les conséquences organisationnelles, humaines et financières ne sont pas mesurées.

Le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, les Verts, les Radicaux, les Libéraux et A Gauche Toute rejettent fermement le projet de police unique dans le canton de Vaud. Le groupe des villes, la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises et l'Association des Chefs des Polices municipales vaudoises appellent aussi à voter non à l'initiative lancée par les gendarmes vaudois, qui sera soumise au peuple le 27 septembre prochain.

Une telle unanimité est la conséquence de la qualité de la convention conclue entre le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises. Cette convention règle en effet de façon très positive les problèmes qui se posent actuellement dans le domaine de la sécurité publique à l'échelle cantonale. Ainsi, une procédure d'accréditation des corps de police municipaux ou intercommunaux sera mise en œuvre et ces entités devront fournir des garanties de qualité, de façon à s'intégrer dans un dispositif coordonné. Une direction politique en partenariat entre canton et communes sera mise en œuvre. Dans le même sens, un commandement unifié sera instauré. Ces deux instances auront pour objectif de supprimer les doublons existant actuellement.

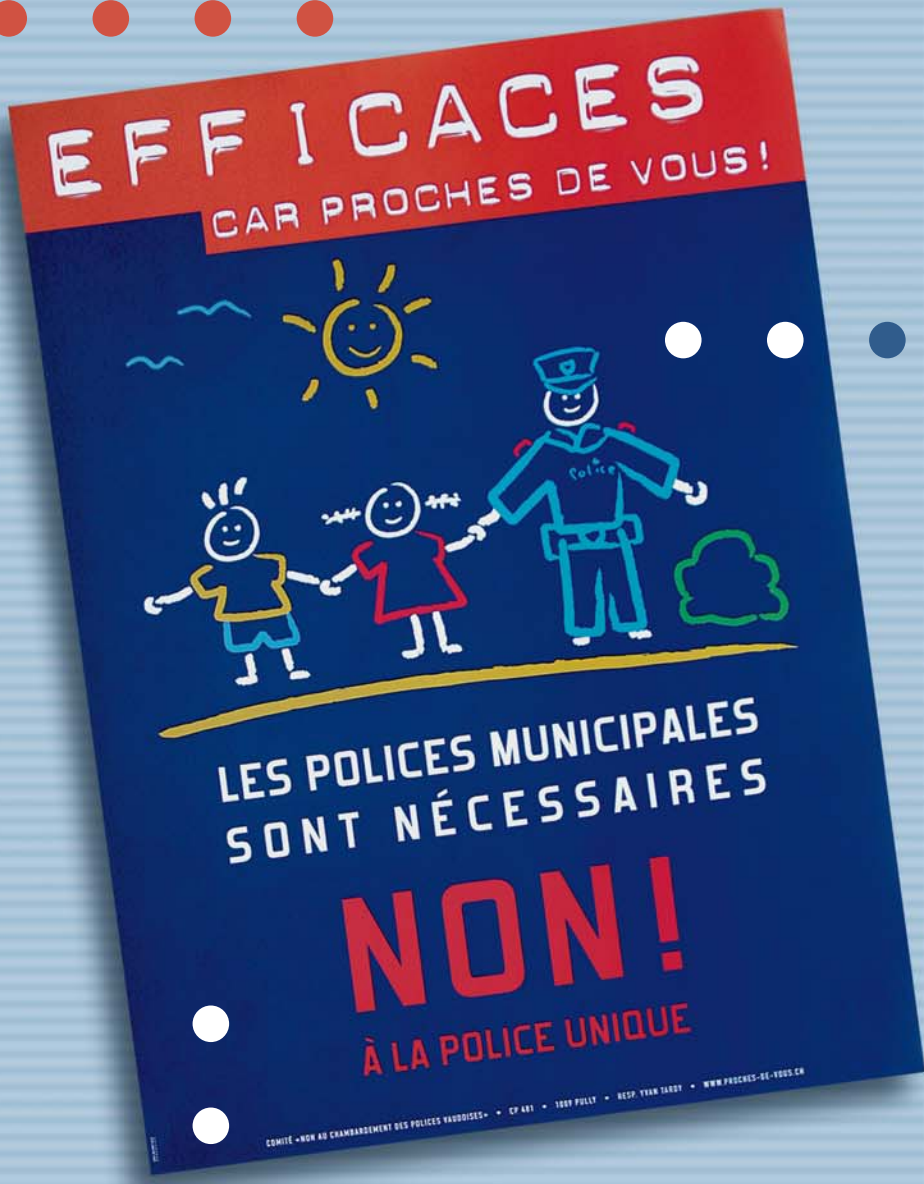

Au profit des policiers, une harmonisation des statuts sera mise en œuvre dans un souci d'équité. Enfin, le financement de ces mesures est clair: les communes se verront rétrocéder deux points d'impôts. Celles qui disposent d'un corps de police pourront l'utiliser pour entretenir ce corps, alors que celles qui n'en disposent pas recevront une facture de la Police cantonale, correspondant au maximum à deux points d'impôts, correspondant au travail courant assumé sur leur territoire. Les communes pourront finalement convenir de contrats de prestations avec la Police cantonale, qui seront, eux, facturés en plus, eu égard au fait que ces prestations dépassent le travail courant de la police.

Cet accord entrera en vigueur à condition que le peuple vaudois vote non à l'initiative visant à unifier les polices cantonale et municipales.

Cette initiative est formulée en termes généraux. Au-delà de l'intention, elle ne précise donc rien des modalités de cette fusion. Il n'est ainsi pas possible de dire que les contrats de prestation seront conservés, ni d'ailleurs qu'ils seront supprimés. Il n'est pas non plus possible de dire si les communes auront, ou pas, leur mot à dire dans cette fusion. Par contre, il est parfaitement clair que les coûts actuels assumés par les grandes villes, qui sont d'accord de continuer à les assumer, seront répartis d'une manière ou d'une autre entre toutes les communes vaudoises. Selon quelle clé de répartition et dans quelles proportions, là encore, impossible de le dire. Pour avoir procédé à une évaluation globale des frais de salaires et de locaux des polices communales et intercommunales, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le coût supplémentaire pour l'Etat sera au minimum équivalent à 6 points d'impôt.

Enfin, le gros écueil de l'initiative, c'est le transfert du personnel. Les initiants veulent un statut professionnel identique pour tous les policiers et gendarmes du canton. Cela passerait, entre autres difficultés, par un transfert de caisses de pensions pour quelque 430 policiers lausannois et 400 policiers employés par les autres communes vaudoises. Et si 400 policiers venaient à quitter la CIP, il faudrait recapitaliser la caisse: cela coûterait 80 millions de francs aux communes. Quant au transfert des 430 policiers lausannois dans la caisse de pension de l'Etat de Vaud, il coûterait la bagatelle de 120 millions de francs à la Ville de Lausanne. Là encore, des solutions alternatives sont imaginables, mais le risque d'une déstabilisation est grand.

Le choix est clair: la convention passée entre le Conseil d'Etat, l'Association des Communes Vaudoises et l'Union des Communes Vaudoises propose les réformes nécessaires et adéquates du système policier vaudois. Elle est politiquement et économiquement praticable. Elle permet un véritable partenariat entre canton et communes. L'initiative corporatiste des gendarmes vaudois pour une police unique est une coquille vide, une aventure politique dont les conséquences possibles sur le plan organisationnel, humain et financier ne sont pas mesurées. Elle doit être rejetée le 27 septembre prochain.

NEUF BONNES RAISONS DE VOTER NON À L'INITIATIVE POUR UNE POLICE UNIQUE

1. LE VRAI CHOIX

Pour les Vaudoises et Vaudois, il y a un choix à faire entre:

*• **La réforme raisonnable, substantielle et efficace,** qui a été mise sous toit par le canton et les associations de communes vaudoises puis validée par le Grand Conseil en juin 2009. Réorganisées et coordonnées, toutes les forces de police du canton seront ainsi placées sous une conduite opérationnelle et politique unique, en 2011 déjà,*

et

*• **Une initiative extrémiste** qui créera plus de problèmes qu'elle n'en résoudra et qui débouchera sur des années de marchandages et d'immobilisme. De plus, l'initiative pour une police unique réduira à néant l'essentiel du travail déjà consenti par les communes urbaines pour une sécurité de proximité de qualité. Il faut voter NON à l'initiative d'Artagnan pour une police unique.*

2. LE SYNDICAT DES GENDARMES, SEUL À AVOIR RAISON?

- Le Conseil d'Etat, avec les deux associations de communes vaudoises ont développé un autre modèle pour renforcer notre sécurité: ils rejettent l'initiative d'Artagnan.

- Les communes la repoussent massivement,

- Les corps municipaux et intercommunaux de police n'en veulent pas,

- Les syndicats de polices municipales, à l'unanimité, y sont formellement opposés,

- Idem pour les partis radical et libéral, Les Verts, A Gauche Toute!

- Le Grand Conseil lui aussi en recommande le rejet.

3. ET LA FIANCÉE N'EST PAS CONSENTANTE...!

*Selon l'initiative, la police cantonale (environ 860 agents) devrait absorber les corps municipaux et intercommunaux (environ 850 agents). Mais ceux-ci n'en veulent pas et leurs communes non plus. **L'échec est programmé** avec, en prime, une crise majeure et durable sur les plans humain, politique et financier.*

4. DES COÛTS POUR L'ETAT PAR DIZAINES DE MILLIONS!

Notamment pour le rachat d'équipements, armes, locaux, véhicules, instruments et installations diverses, immeubles.

5. DES COÛTS DÉMESURÉS À LA CHARGE DES COMMUNES!

*• **Immédiatement:** Fr. 200 millions résultant du déficit de couverture actuel de la Caisse intercommunale de pensions et de la Caisse de pensions de Lausanne.*

*• **Ensuite:** jusqu'à 10% de charges fiscales supplémentaires pour les communes qui n'ont pas de police aujourd'hui. Ainsi que les nombreux coûts inattendus qui viennent aggraver toutes les réformes excessives.*

Texte > Yvan Tardy, Président de l'UCV

Comité «Non au chambardement des polices municipales vaudoises»

6. LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ PASSE À LA TRAPPE!

Conséquence de la cantonalisation du pouvoir de décision: le bénéfice de la connaissance approfondie des lieux et des gens ainsi que les résultats du travail en réseau exercé dans les agglomérations depuis des années par les polices municipales seraient perdus.

7. PERTE DU CONTRÔLE DES COMMUNES POUR LEUR SÉCURITÉ!

Les grandes communes et les agglomérations urbaines perdront le contrôle de la sécurité sur leur territoire. Or, 80% des tâches de leurs polices relèvent de la sécurité de proximité (travaux liés à des objectifs généraux de prévention / sécurité décidés par les communes). La police cantonale, fût-elle unique, ne fera pas ce travail.

Pour les autres communes, plus aucune ne pourra composer sa sécurité «à la carte» comme aujourd'hui: ni au moyen d'une police qui leur serait propre, ni par la conclusion de contrats de prestations.

8. LA POLICE EST BIEN ORGANISÉE

La grande criminalité est déjà de la responsabilité de la police cantonale. Il n'est pas question de changer cela. Bien organisée de ce point de vue, elle est déjà en relation avec d'autres polices cantonales, voire étrangères. ***Cette question est hors du débat:*** *elle n'a rien à voir avec la sécurité urbaine assurée par les polices municipales et intercommunales.*

9. LES GRANDS CHAMBARDEMENTS RATENT SOUVENT LA CIBLE

Rien ne justifie d'entreprendre un grand chambardement, un grand brassage entre plus de 1'700 agents des forces policières cantonale, communales et intercommunales. Il y a certes des ajustements à apporter à l'organisation sécuritaire vaudoise. Mais on est loin d'une situation qui justifierait de jeter à terre tout ce qui existe pour se lancer à l'aveugle dans une aventure dont personne ne sait rien. Des dégâts collatéraux et de nombreuses conséquences inattendues pollueront durablement le travail de la police. Les coûts réels seront en outre bien loin des estimations faites à la légère par les initiants.

LA POLICE UNIQUE: NON

La capitale du Nord vaudois à l'honneur

Le Prix Wakker 2009 décerné à Yverdon-les-Bains

La ville d'Yverdon-les-Bains a reçu le 27 juin dernier le Prix Wakker, d'un montant de Frs 20'000.–, qui récompense sa politique d'agglomération et de préservation du patrimoine, en présence d'un très nombreux public et de plusieurs personnalités locales et du canton.

Afin d'associer tous les habitants à cette remise de prix, la cité du Nord vaudois a organisé une grande fête populaire sur la place Pestalozzi avec de nombreuses animations et concerts.

Quelques minutes avant le début de la remise du prix un vent tempétueux manquait presque d'emporter une partie de l'infrastructure de la scène. Fort heureusement, et selon l'adage: «Après la pluie le beau temps», la cérémonie pouvait commencer sans pluie, sans vent et sous un soleil retrouvé.

C'est M. Philippe Biéler, ancien Conseiller d'Etat et Président de Patrimoine Suisse qui remit le Prix Wakker à M. Rémy Jaquier, syndic d'Yverdon-les-Bains. Ce dernier a exprimé toute sa joie et sa fierté de recevoir cette récompense et cela, à quelques jours seulement de la fin de son mandat politique. En effet, M. Jaquier a été contraint de démissionner de son poste de chef de l'exécutif pour raisons professionnelles. M. Paul-Arthur Treyvaud, municipal, responsable de l'urbanisme, a également pris la parole pour présenter les nombreuses réalisations architecturales et urbanistiques qui sont à l'origine du choix de Patrimoine suisse de décerner leur prestigieux prix à Yverdon-les-Bains.

Le Prix Wakker est attribué sous l'impulsion d'un comité responsable du legs d'Henri-Louis Wakker, homme d'affaires genevois, siégeant sous la responsabilité de Patrimoine Suisse. Ce comité est constitué d'architectes, d'urbanistes, d'historiens de l'art et d'aménagistes. Il se renouvelle de manière naturelle depuis sa création en 1972. Les nouveaux membres qui remplacent les sortants sont nommés par la direction de Patrimoine Suisse.

Le choix du candidat est amené par le comité à la direction de Patrimoine Suisse et jusqu'à ce jour, cette procédure n'a donné lieu à aucune divergence, la direction a toujours suivi le comité d'attribution.

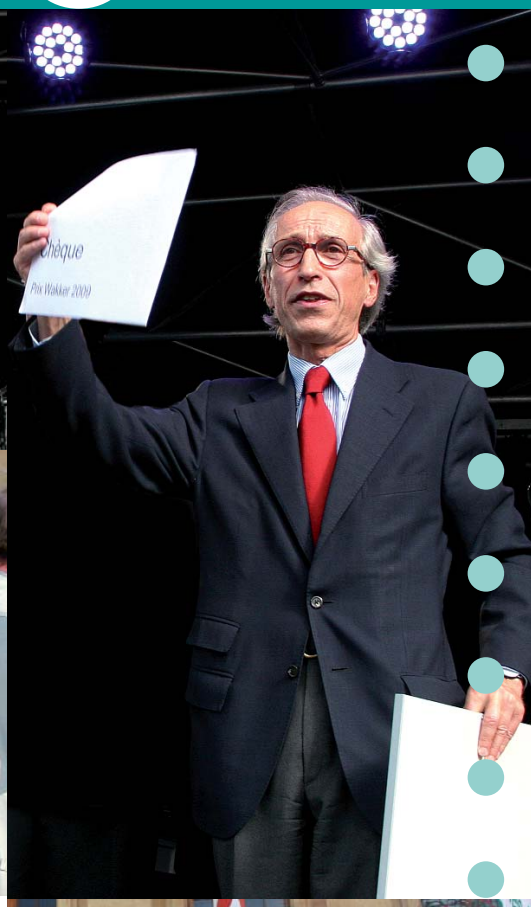

Ce prix distingue des communes qui peuvent se prévaloir de prestations de valeur particulières en matière de développement du site et de l'agglomération. En 37 ans d'existence, le Prix Wakker n'a été attribué qu'à trois communes vaudoises: Saint-Prex en 1973, Montreux en 1990 et cette année Yverdon-les-Bains.

Yverdon-les-Bains se signale depuis quelques années par son dynamisme. Le contraste est frappant avec l'image de la commune dans les années 80 qui voyait disparaître ses grandes industries et autres importants employeurs comme par exemple: Leclanché, Hermes Precisa, ateliers CFF entre autres.

La principale impulsion a été donnée par l'**Expo 02** qui accueillait l'une des quatre Arteplages et depuis il y a eu de nombreuses réussites locales qui témoignent d'un traitement respectueux du patrimoine ancien: l'aménagement en 2007 du Parc des Rives, qui valorise l'accès au lac depuis le centre-ville, l'architecture du Centre de psychiatrie du nord-vaudois, la transformation discrète de la place de l'Ancienne-Poste et la création de l'Espace Jules-Verne à la Maison d'Ailleurs entre autres. Il ne faut pas oublier le renforcement du pôle d'enseignement, en plus d'un gymnase et d'un centre professionnel, la ville abrite depuis 2006 la Haute école d'ingénieurs et de gestion du canton de Vaud (HEIG) qui compte près de 5'000 étudiants et apprentis.

Mais ce qui a qui a attiré l'attention de Patrimoine Suisse, c'est surtout le projet d'agglomération **Y-Parc,** dont la mission consiste à faciliter l'implantation d'entreprises actives dans des secteurs à hautes technologies (microtechnique et robotique).

Les membres du comité de rédaction adressent toutes leurs félicitations aux autorités yverdonnoises pour leur dynamisme et souhaitent que ce prix les encourage à aller plus loin dans leur projet d'agglomération.

Photo du haut: Remise du Prix Wakker par M. Philippe Biéler (à droite) à M. Rémy Jaquier, syndic de la ville (au centre) et à M. Paul-Arthur Treyvaud, responsable de l'urbanisme (à gauche)

Ci-contre: M. Rémy Jaquier, encore syndic pour quelques jours, en compagnie de son futur successeur, M. Daniel Von Siebenthal

Texte > Nadine Calame - Secrétariat UCV
Photos > Jean-Marc Gallarotti

Deux exemples d'affiches contre le suffrage féminin datant des années 40

Pas de démocratie sans > les femmes!

En tant que service étatique, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes entretient un dialogue étroit avec les nombreuses associations féminines et féministes. C'est ainsi qu'il apporte son soutien à la mise sur pied de manifestations, comme la table ronde du 2 février 2009 organisée par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises ou celle du 19 juin organisée par les Femmes juristes suisses, portant toutes deux sur la place des femmes en politique et suivies par plus de 130 personnes à chaque fois.

Ces deux associations ont voulu célébrer le rôle précurseur que le canton de Vaud a joué pour que les femmes soient enfin des citoyennes à part entière. En effet, le 1er février 1959, le canton de Vaud a été le premier à introduire le suffrage féminin, qui ne sera accordé au niveau fédéral qu'en février 1971.

C'est en grande partie grâce à une avocate que le canton de Vaud peut se targuer d'avoir été pionnier. En 1959, fine stratège, Antoinette Quinche a convaincu le Conseil d'Etat de faire coïncider la votation sur le droit de vote au plan fédéral avec celle sur le droit de vote au plan cantonal.

Trois ans auparavant, Antoinette Quinche avait proposé aux femmes membres de l'Association pour le suffrage féminin de réclamer auprès de leur commune une carte de vote, au titre que la forme masculine «Suisse» a une valeur universelle. Elles seront nombreuses à la suivre et tout autant à être déboutées. Cependant 1414 d'entre elles, dont 1125 Vaudoises, n'hésiteront pas à faire recours jusqu'au Tribunal fédéral, sans succès. Leur obstination aura cependant contribué à sensibiliser la population et à préparer le vote positif de 1959.

Antoinette Quinche recommandait à toutes les femmes d'adhérer à un parti politique, quel qu'il soit, afin de faire entendre leur voix de l'intérieur et d'influencer les idées dès leur émergence. C'est la voie qu'ont choisie les politiciennes qui ont participé à l'une des deux tables rondes: Josiane Aubert, Jacqueline de Quattro, Alice Glauser-Zufferey, Christiane Langenberger, Ada Marra, Géraldine Savary, Adèle Thorens Goumaz, suivies de Ruth Dreifuss, Anne-Catherine Lyon, Suzette Sandoz, Chiara Simoneschi et Ursula Wyss.

Pour améliorer le caractère représentatif de notre démocratie, ces politiciennes se sont retrouvées sur quelques pistes d'actions, que je synthétiserai sous la forme de six recommandations:

1) Faire **alliance** avec les hommes progressistes, les femmes progressistes ne pouvant faire l'impasse sur aucune bonne volonté.
2) Montrer du **volontarisme,** de la part des partis comme des exécutifs et responsables politiques, femmes et hommes, qui doivent se donner les moyens de recruter des femmes, de les entendre et de leur confier des responsabilités.
3) Assurer la **transmission** envers les plus jeunes générations de femmes, qu'il faut aller chercher là où elles sont et qu'il faut accompagner là où elles veulent.
4) Oser l'**immodestie** pour les plus jeunes, qui doivent savoir se mettre en avant, demander ou prendre leur place.
5) Témoigner de la **créativité**, quitte parfois à casser des loyautés partisanes au profit de solutions rassembleuses et durables.
6) Respecter la **mémoire** des féministes en particulier, mais au-delà de toutes les pionnières et pionniers.

Le Bureau de l'égalité ne peut que s'associer à cet encouragement adressé aux femmes, afin qu'elles soient plus nombreuses à s'engager activement en politique, de la base au sommet, car un des meilleurs moyens d'amener les partis politiques et l'ensemble des responsables de notre canton à promouvoir plus fortement l'égalité, c'est encore de faire de la politique.

Affiche de Jürg Spahr en 1959 pour le OUI au suffrage féminin

Texte > Sylvie Durrer - Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Madame Cinzia Galli-Ratano syndique de Mathod

> Une commune qui se conjugue résolument au féminin

A l'heure où le Président des Etats-Unis est un noir, que le Chancelier allemand est une femme et que la présidence française est assurée par un petit-fils d'immigré polonais tout est possible... même la prise de pouvoir par les femmes d'un village bien de chez nous. Dans une commune rurale où, par tradition, le pouvoir était toujours détenu par les hommes et où les femmes n'avaient que le ménage et l'éducation des enfants à assumer, les choses ont bien changé. Le village de Mathod, sur la route reliant Orbe à Yverdon-les-Bains, a réussi cet exploit. La plupart des postes clés sont en effet tenus par le sexe dit faible, jugez-en: Mme Cinzia Galli-Ratano, syndique; Mme Anne Planche, Présidente du Conseil général; Mme Fanny Rodriguez, secrétaire du Conseil; Mme Angeles Voutaz, secrétaire communale; Mme Véronique Marendaz, contrôle des habitants, Mme Nicole Conrad, boursière et Mme Chantal Messerli, concierge des bâtiments communaux.

Mini biographie de Madame la syndique

*Dans le film d'Alain Tanner **«Le milieu du Monde»**, l'héroïne est une jeune italienne, serveuse dans un café de village situé dans la Plaine de l'Orbe. Cette méditerranéenne, à l'accent chantant et aux roulements de «RRR» caractéristiques de la langue de Dante, envoûte la plupart des habitants du coin, dont un jeune ingénieur, d'origine paysanne, qui tombe follement amoureux d'elle.*

Si nous avons relaté ce film des années septante, c'est pour faire un parallèle entre l'histoire d'Adriana la jeune serveuse et celle de la dynamique syndique de Mathod, Madame Cinzia Galli-Ratano. Elles sont italiennes et elles s'installent dans ce coin de pays qu'on appelle le milieu du Monde; toutes deux vont, par leur enthousiasme, leur gentillesse et leur indépendance, se faire apprécier par une population plutôt macho et suspicieuse à l'égard de l'étranger. Mais là s'arrête la comparaison.

La première histoire et une pure fiction; quant à la seconde elle commence à Turin, la capitale du Piémont, où la petite Cinzia voit le jour. Après des études d'interprète et de traductrice, elle débute sa carrière professionnelle au Tessin dans les années huitante. S'ensuivent de nombreuses pérégrinations dans toute l'Europe qui lui apportent une solide expérience dans le domaine de la vente et dans la maîtrise des langues. En effet, cette polyglotte

Textes > Nicole Grin, secrétaire générale de l'UCV
Jean-Marc Gallarotti
Photos > Agence Grand Large SA

avertie parle une quantité impressionnante de langues: italien, allemand, anglais, français, grec et modestement nous dit qu'elle se «débrouille» en espagnol, hongrois et russe! Quand on connaît le tempérament de Madame Galli-Ratano, on peut affirmer sans risque de se tromper, que la seule langue qu'elle ne pratique pas est la langue de bois!

Après son mariage, puis la naissance de son fils Gabriele, elle met un terme à son activité professionnelle et s'établit dans le Nord vaudois avec sa famille. A la recherche d'une maison, elle trouve son bonheur dans le petit village de Mathod. Dès son arrivée dans la commune elle s'investit dans la vie publique. Elle est élue à la municipalité en mars 2005 occupant le dicastère du social et des bâtiments. Une année plus tard, elle obtient le poste de syndic, fonction qu'elle occupe depuis le 1er juillet 2006.

Première femme syndic et surtout première étrangère élue à la Municipalité de Mathod, Mme Galli-Ratano est arrivée à l'exécutif de sa commune sans avoir été candidate. Elle ne s'est cependant pas dérobée lorsque des concitoyens l'ont portée au pouvoir, ni lorsqu'aucun membre de la Municipalité ne briguant la syndicature, ses collègues la poussèrent à se porter candidate pour cette fonction.

Mme Galli-Ratano se félicite de l'excellent climat qui règne au sein de la municipalité entre elle et ses quatre collègues, tous de sexe masculin. Dès son entrée à la Municipalité, elle a été très attentive aux problèmes de la population, particulièrement des familles. Un tiers de la population de Mathod (560 habitants) est composé de mineurs, parmi lesquels on recense 115 enfants de moins de 10 ans. Grâce à un engagement sans faille des membres de la Municipalité, et particulièrement du municipal des écoles, Mathod a obtenu l'ouverture d'une deuxième classe, permettant ainsi aux enfants de Mathod de suivre l'école enfantine et la première année primaire dans le village. L'ancien bâtiment scolaire a été rénové et la municipalité a le projet d'y installer un centre de vie enfantine, avec une crèche et un accueil pré et postscolaire.

En matière d'aménagement du territoire, la Municipalité se bat contre le nouveau Plan Directeur Cantonal, afin de pouvoir procéder à une révision de son plan d'affectation. Sous la conduite de Mme Galli-Ratano, la Municipalité a combattu avec succès la décharge bioactive que le Canton voulait lui imposer.

Autre sujet de préoccupation de Madame la syndique: offrir à la population des animations diverses et variées, en plus des activités sportives et associatives habituelles. A cet effet, un «compte culturel» a été constitué: alimenté par une subvention communale et par le produit de ventes de livres et de produits du terroir, il est destiné à promouvoir des spectacles ou des expositions. Dans cette optique, il importe de signaler l'hommage rendu ce printemps, pendant trois jours, au peintre vaudois Louis Rivier, qui a vécu à Mathod de 1939 à sa mort, en 1963: création d'un diaporama, visite de ses œuvres à Lausanne (Palais de Rumine et Eglise orthodoxe) et au château de Mathod, conférence et concert marquèrent ces festivités, du 15 au 17 mai 2009.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Mme Galli-Ratano est une personne très dynamique, chaleureuse et rassembleuse, qui sait communiquer son enthousiasme et motiver des collaborations autour de ses projets.

Belle et longue vie à Mathod et à ses autorités.

De gauche à droite: Mme Fanny Rodriguez, Mme Cinzia Galli-Ratano, Mme Anne Planche (à l'arrière) Mme Angeles Coutaz, Mme Nicole Conrad et Mme Véronique Marendaz

2e Prix de l'Intégration Professionnelle

> édition 2008

La cérémonie du Prix de l'Intégration Professionnelle 2008 a eu lieu le 26 mai dernier devant un parterre de près de deux cent personnes au Casino de Montbenon à Lausanne, à l'occasion de la conférence «responsabilité sociale des entreprises» organisée par l'Office AI de notre canton.

Dix entreprises ont déposé un dossier de candidature. Le jury, sous la présidence de Monsieur Gérald Métroz, a décerné trois prix aux entreprises DYNATEC de Préverenges, FERMENTA de Payerne et à la garderie Zig Zag Zoug de Lausanne. Nous les en félicitons.

Ces prix visent à mettre en valeur les adaptations réalisées par les entreprises afin d'intégrer des personnes en situation de handicap. Lors de la remise du prix, ces trois entreprises ont témoigné des points positifs que cette expérience a amenés pour leur fonctionnement interne.

L'association INSOS-FAH (Institutions Sociales Suisses pour personnes handicapées - Fédération des Ateliers pour personnes handicapées) réalise cette démarche en partenariat avec le Département de la santé et de l'action sociale, de l'économie, la CVCI, HR Vaud, l'AI et Pro Infirmis.

Nous ne pouvons qu'encourager les entreprises intéressées ou ayant déjà réalisé une action dans ce sens à participer à la 3e édition (2009). Vous trouverez plus de détails sur les conditions de participation sur:

www.insos-fah-vd.ch

INSOS-FAH-VD est heureux d'avoir pu mettre en œuvre ce prix et remercie chacun des participants de leur engagement ainsi que la Loterie Romande.

INSOS FAH
Homes & Ateliers / Sect.VD

Texte > Willy Chuard
Vice-président INSOS-FAH-VD

Formations CEP 2010

> C'est parti

Le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique propose plus de 120 formations pour développer les compétences tant personnelles que d'équipe.

Conduire une équipe de terrain, construire et manager une équipe de projet, développer l'esprit d'analyse et de synthèse, Office 2007: les nouveautés, ateliers pratiques de bureautique, ces quelques exemples de nouveautés confirment l'orientation du CEP: des formations actives centrées sur les thèmes de l'orientation usager-citoyen, de la simplification et de l'autonomie.

On connaît du CEP son catalogue, ses formations sur mesure, ses certificats; à découvrir cette année sur www.cep.vd.ch

CEP@cadémie, la formation qui vient à vous. Cette plate-forme de formation à distance se veut utile, simple et ludique. Vous y trouverez des cours en ligne, des autoévaluations, des bonnes pratiques et d'autres ressources à venir, ouvertes à toutes et tous!

Contact:
christine.vallotton@cep.vd.ch
ou 021 641 68 87

CAS en management et gestion du changement

6e édition

Séance d'information:
mercredi 18 novembre 2009

Roche >

Les séquelles de l'inondation du 8 août 2007 sont effacées

Inondation du 21 juillet 1896

C'est en fin d'après-midi, le mercredi 8 août 2007 qu'un inouï et sinistre vacarme s'abattit sur le village de Roche. Au pied des falaises de l'Arvel, des flots d'eau boueuse surgissent de partout en semant la désolation dans les paisibles ruelles.

L'Eau Froide, une jolie petite rivière, si tranquille, charrie des tonnes d'eau, de pierres, de bois et de gravats qui submergent les imposants ouvrages de protection construits un siècle plus tôt quand Roche se relevait d'un désastre identique (21 juillet 1896).

Au soir de la catastrophe déjà, venus de tous les horizons, les hommes du feu et de la protection civile apportaient leur aide et leur soutien aux sinistrés. Le cauchemar des habitants ne faisait que commencer. Aujourd'hui encore, les craintes se ravivent quand le ciel se fait menaçant, il faudra encore bien du temps pour effacer le souvenir et panser toutes les plaies.

Effectuant un travail sans relâche, tous les intervenants ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour secourir et rétablir au mieux les conditions de vie des habitants touchés par l'inondation. L'importance de l'information et de la communication est apparue dès les premiers moments. Il a parfois été difficile de faire comprendre l'ordre des priorités. Les directives relayées par les responsables sur place n'ont pas toujours été facilement acceptées par les intéressés. Par chance, le fait que l'inondation se soit produite en fin de journée et non pas dans la nuit a permis de ne pas déplorer de victime humaine. Dans ces conditions, la reconstruction peut s'engager immédiatement et les contrariétés cèdent avec un peu de recul et de temps. Au bout de quelques jours déjà, la plupart des sinistrés avaient pu regagner leurs foyers. Pour d'autres, davantage touchés, le retour à la normale fut malheureusement beaucoup plus long.

Les propriétaires sinistrés ont été indemnisés par leurs assurances et, aujourd'hui, à notre connaissance, les dossiers sont clos. La commune quant à elle, pour remédier aux dégâts causés dans les bâtiments communaux et sur le domaine public, a dû faire face à des frais importants, imprévus par nature. Le compte spécial concernant ces événements a été bouclé avec une dépense de l'ordre de Fr. 388'500.– entièrement à la charge de la commune.

Le 29 septembre 2007, nous avons convié toutes les personnes ayant pris part aux secours et à la réhabilitation du village à une journée spéciale de reconnaissance en présence des autorités cantonales, des responsables des divers services intervenus et de la population de Roche.

Nous savons, par les multiples témoignages de sympathie reçus à l'été 2007, qu'un élan unanime s'est aussitôt manifesté à travers tout le pays. Nous avons alors reçu d'innombrables propositions d'aide. Aux demandes concernant le versement de dons, sachant que la Chaîne du Bonheur avait, selon son habitude, ouvert un compte spécial **«intempéries»**,

Texte > Municipalité de la commune de Roche

Inondation du 8 août 2007

nous avons aiguillé les personnes qui souhaitaient contribuer financièrement à le faire directement sur le CCP 10-15000-6 - mention **«Roche»**. Malheureusement, aucune liste nominative des donateurs n'a été établie et la mention **«Roche»** s'est fondue sous la rubrique **«intempéries – été 2007»** (ou quelque chose d'approchant). De ce fait, il ne nous a pas été possible de connaître le nom des généreux donateurs et, encore moins, les montants des dons promis en faveur de nos sinistrés.

N'étant donc pas en mesure de le faire auprès de chacune, nous souhaitons, par ces lignes, toucher toutes les personnes, les communes et les institutions, proches ou lointaines, inconnues de nous, qui ont manifesté leur soutien et se sont associées à notre malheur. Nous sommes heureux que la revue de l'Union des Communes Vaudoises nous permette de nous adresser à vous tous en vous envoyant les meilleurs compliments et le bon souvenir de Roche et de ses habitants.

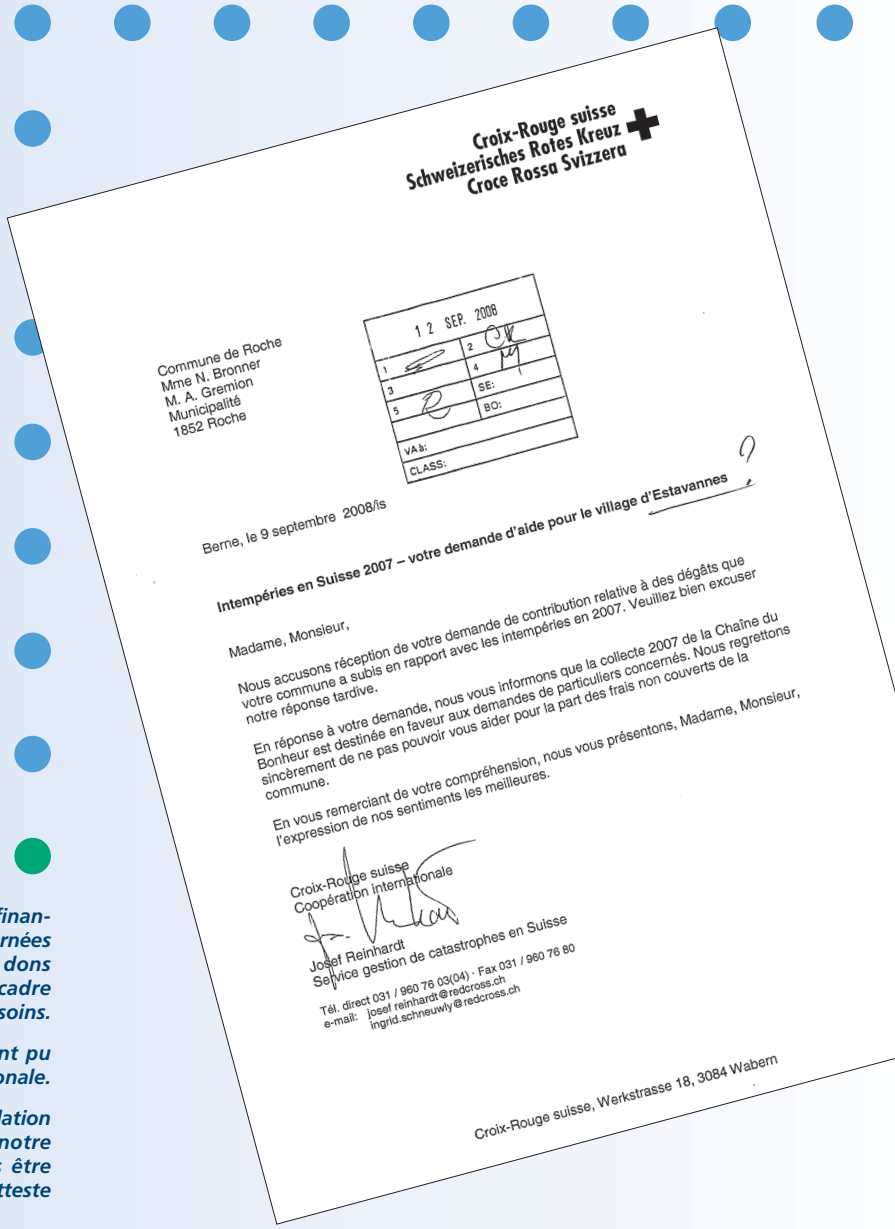

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera

Commune de Roche
Mme N. Bronner
M. A. Gremion
Municipalité
1852 Roche

12 SEP. 2008
1 2 3 4 5 SE: BO: VAà: CLASS:

Berne, le 9 septembre 2008/is

Intempéries en Suisse 2007 – votre demande d'aide pour le village d'Estavannes

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de contribution relative à des dégâts que votre commune a subis en rapport avec les intempéries en 2007. Veuillez bien excuser notre réponse tardive.

En réponse à votre demande, nous vous informons que la collecte 2007 de la Chaîne du Bonheur est destinée en faveur aux demandes de particuliers concernés. Nous regrettons sincèrement de ne pas pouvoir vous aider pour la part des frais non couverts de la commune.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleures.

Croix-Rouge suisse
Coopération internationale

Josef Reinhardt
Service gestion de catastrophes en Suisse

Tél. direct 031 / 960 76 03(04) · Fax 031 / 960 76 80
e-mail: josef.reinhardt@redcross.ch
ingrid.schneuwly@redcross.ch

Croix-Rouge suisse, Werkstrasse 18, 3084 Wabern

La Chaîne du Bonheur, récipiendaire des dons financiers, ne communique pas aux autorités concernées d'informations relatives aux montants des dons reçus ou aux versements effectués dans le cadre d'une campagne de récolte organisée par ses soins.

Nous espérons que de nombreux sinistrés ont pu être soulagés par cette œuvre d'entraide nationale.

En ce qui concerne les dépenses liées à l'inondation supportées par la commune, en dépit de notre demande, aucune contribution n'a pu nous être allouée par la Chaîne du Bonheur, comme l'atteste la réponse à notre requête (lettre ci-contre).

AVSM ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX

Formation des Secrétaires municipaux

Le métier de Secrétaire municipal devient de plus en plus complexe, les domaines d'activités sont très variés et il n'y a pas d'apprentissage spécifique pour cette fonction. A ce jour divers degrés de formation sont accessibles aux Secrétaires municipaux qui désirent débuter, compléter ou parfaire leur formation. Voici un aperçu des possibilités:

Cours de formation de base

Actuellement en cours d'organisation, ces cours seront dispensés en principe courant 2010. Ils seront organisés principalement pour les Secrétaires municipaux débutants, surtout pour les petites communes. Le contenu de ces cours portera sur l'organisation d'un secrétariat, la prise de pv, etc.

Diplôme intercantonal de cadre en administration communale

Cette formation a pour but d'acquérir les compétences pratiques et relationnelles nécessaires à l'exercice d'une fonction de cadre dans une administration communale. Elle répond aux directives et aux exigences du règlement en vue de l'obtention du diplôme. L'ensemble de la formation compte quelque 400 périodes réparties sur 4 semestres. Elle porte d'une part sur les connaissances pratiques et ressources humaines. Elle aborde, d'autre part, la problématique des relations de la commune avec les tiers ainsi que les domaines administratifs essentiels d'une commune (aménagement du territoire, sécurité publique, approvisionnement et épuration des eaux, aide sociale, par exemple), les ressources financières, la nouvelle gestion publique, l'art de communiquer et les relations publiques. Les cours sont organisés dans différents lieux des quatre cantons partenaires (Jura/Berne/Neuchâtel/Vaud). Une école centrale, à savoir Avenir-Formation, sise à Delémont a été chargée de gérer cette formation et de s'assurer des collaborations avec d'autres institutions abritant des centres de compétences, les cours étant décentralisés en fonction du nombre et de la provenance des participants. L'Association des Secrétaires municipaux du canton de Genève a accepté, lors de son assemblée du 3 avril 2009, de signer la charte de coopération et de rejoindre ce cours intercantonal de formation. Des représentants genevois participeront aux cours qui débuteront en septembre 2010.

Le coût global de cette formation s'élève à Fr. 8'100.–. Le règlement et les directives précisent l'étendue des matières à étudier et ceux-ci sont disponibles sur le site: www.avenirformation.ch

Cours IDHEAP

Master public en administration. Ce programme de cours est destiné aux personnes ayant d'importantes responsabilités au sein d'une organisation. Ces cours sont formés de 6 modules de base pour la première année et de cours à choix (3 matières) pour la 2e année (possibilité de prolonger sur 3 ans). Parallèlement aux cours, réalisation d'un travail de mémoire dans une perspective interdisciplinaire. La philosophie du MPA permettra de développer de nouvelles compétences en complément à la formation initiale avec des cours de management public, économie publique et politiques publiques. Le niveau de ces cours est très élevé et pour obtenir ce master, il faut impérativement réussir les épreuves dans les modules du cours de base, dans les trois cours à choix ainsi qu'une note suffisante dans le mémoire. La finance d'inscription pour l'ensemble des cours est de Fr. 18'000.–, matériel compris.

De plus amples renseignements sur le site www.idheap.ch ou au secrétariat 021 557 40 00.

Cours HEIG-VD

La Haute Ecole offre également une formation adaptée aux cadres des administrations publiques: certificat en management public. Ce cours fait partie d'une formation composée de trois modules

- Management
- Gestion publique locale
- Gestion du changement

qui couvrent les compétences essentielles pour gérer une entité publique. La formation aboutit à un diplôme de formation continue délivré conjointement par le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) et la Formation continue de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud (HEIG-VD).
Buts:

- Cerner les nouveaux enjeux et défis de l'action publique
- Appliquer des principes, notamment juridiques et administratifs, relatifs à la conduite de quelques domaines de compétence communale
- Tenir compte des principes de base d'une gestion publique moderne
- Déterminer les outils et les structures les plus efficaces pour l'action et la gestion publique

Les modules Management et Gestion du changement sont dispensés par le CEP, le module Gestion publique locale est géré par la HEIG-VD.
Détails:

- Certificat en Gestion publique locale. Durée: 226 périodes. Prix du cours: Fr. 6'900.–
- Management. Durée: 21 jours. Prix du cours: Fr. 6'500.–
- Gestion du changement. Durée: 11 jours + e-learning. Coût: Fr. 4'200.–
- Plus d'infos sur le site: www.cep.vd.ch puis onglet: certificat.

Texte > Viviane Potterat, AVSM

AVSM ASSOCIATION VAUDOISE DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX

Formation continue

Cours de formation annuel

Depuis quelques années, l'AVSM offre à ses membres ainsi qu'aux non-membres et Municipaux, la possibilité de suivre une fois par année (en septembre) une journée de cours sur les sujets d'actualité. En général, ceux-ci ont lieu à Morges au Centre de la Longeraie. Pour 2009, les thèmes portent sur la loi sur l'information, la communication en temps de crise et le journaliste et ses contraintes. Le SeCRI est régulièrement représenté et fait le tour d'horizon des actualités sur les nouveautés législatives. Renseignements directement sur le site de l'AVSM: www.avsm.ch

Association des Secrétaires municipaux

Il existe à ce jour diverses associations regroupant plusieurs communes.

Quelques exemples: secrétaires du district du Jura – Nord vaudois (83 communes), secrétaires permanent du Nord (18 communes), etc. Ces associations se réunissent en général 2x par année et ont pour but de répondre aux questions sur les sujets d'actualité.

CEP (Centre d'Education Permanente pour la fonction publique)

Le CEP organise des cours à l'usage des employés de l'administration et des Municipaux. De nombreux sujets tels que les sentences municipales, les naturalisations, etc., sont présentés par des professionnels. Ces cours ont lieu à Lausanne et les inscriptions se font directement par le biais du site: www.cep.vd.ch

D'autres cours sont également organisés et donnés par les services de l'Etat. La liste exhaustive figure sous le lien:

http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/prestations-de-letat-aux-communes/formation/

Les membres du comité se tiennent volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements et le site internet vous renseigne également: www.avsm.ch

e-Government

Le 24 janvier 2007, Le Conseil fédéral a adopté une stratégie nationale de cyberadministration dont le but est de permettre à la population et à l'économie de pouvoir augmenter l'efficacité, la rapidité et la transparence des procédures administratives par voie électronique.

Fort de cette impulsion, le secrétariat d'Etat à l'économie SECO développe actuellement un programme d'action «e-Government» à l'intention des cantons et communes partenaires, dans le but de les appuyer dans leurs efforts d'harmonisation et d'optimisation des procédures administratives.

Les clients principaux du programme d'action e-Government sont donc les offices fédéraux ainsi que les cantons et les communes de Suisse. Les buts ultimes du programme d'action e-Government étant:

- De fournir aux citoyens (que ce soit à titre individuel ou collectif) un accès simplifié, flexible, rapide et transparent aux prestations administratives
- D'augmenter de façon significative l'efficacité et la rentabilité des offices concernés (aux trois niveaux: fédéral, cantonal et communal)

L'e-Government ne se limite donc pas à la simple mise en ligne d'informations sur les sites Web des administrations publiques. Il implique une profonde refonte de la structure et du fonctionnement des administrations.

Onze communes vaudoises et une école

Cette démarche, initiée dans plusieurs cantons suisses, a notamment intéressé le canton de Vaud, avec pas moins de onze communes d'ores et déjà entrées de plein pied dans le processus de cyberadministration.

Il s'agit des communes de: Lausanne, La Tour-de-Peilz, Yverdon-les-Bains, Pully, Servion, Montreux, Nyon, Aigle, Morges, Orbe et Epalinges qui, en fonction de leurs besoins et attentes, se sont impliquées dans les chantiers suivants: Accueil numérique, Enfance-Jeunesse-Education, Webmastering, Contrôle des habitants.

Appuyé par le SECO, le pilotage de ces groupes de travail est mené par trois étudiants de la HEIG-VD et un étudiant de la HEG-FR effectuant actuellement leur travail de fin d'études (Travail de Bachelor) sur cette problématique.

La HEIG-VD a de plus été choisie par le SECO pour développer un centre de compétences romand en matière d'analyse et de simplification de processus.

Des initiatives pour chaque phase du déroulement d'une prestation publique!

Pour plus d'informations:

HEIG-VD
Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du canton de Vaud

Marie Sansonnens,
collaboratrice scientifique
Centre St-Roch, avenue des Sports 20
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Tél. +41 24 55 775 95
Mail marie.sansonnens@heig-vd.ch

Département fédéral de l'économie DFE
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la promotion économique

Pierre Hemmer, chef du développement e-Government
Effingerstrasse 27, 3003 Berne

Tél. +41 31 322 29 52
Fax +41 31 323 12 11
pierre.hemmer@seco.admin.ch
www.pme.admin.ch

Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2009				
28 septembre	UCV	Groupe des Villes	Vevey	UCV
30 septembre	UCV	Comité de rédaction Point Commun-e	Pully	UCV
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
02 octobre	ACVBC	Assemblée générale	Corcelles-près-Payerne	ACVBC
7-8 octobre	AVDCH	Cours à la Longeraie	Morges	AVDCH
09 octobre	AVSM	Assemblée générale	Corcelles-près-Payerne	AVSM
28 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
29 octobre	AVDCH	Régionale Broye	Avenches	AVDCH
30 octobre	AVDCH	Régionale «Agglo»	Lutry	AVDCH
30 octobre	AVIATCO	Journée technique	Blonay	AVIATCO
04 novembre	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Epalinges	UCV
12 novembre	UCV	Conseil	Moudon	UCV
23 novembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
27 novembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
09 décembre	UCV	Comité de rédaction Point Commun-e	Orbe	UCV
17 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV

Cours à l'intention des municipaux, boursiers

et toutes personnes intéressées par les finances publiques

Calendrier des cours 2009

Il se trouve sur le site www.pbusset.ch
Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là

Cours N°	Titre du cours	Date	Lieu
1	Bouclement des comptes 2008	jeudi 2 avril	Grandvaux
2	Préparation du budget 2010	jeudi 3 septembre	Grandvaux
3	Compte de fonctionnement	jeudi 17 septembre	Grandvaux
4	Le compte des investissements	jeudi 24 septembre	Grandvaux
5	Lecture et structure du bilan	jeudi 8 octobre	Grandvaux
6	Décompte TVA	jeudi 19 novembre	Grandvaux
7	Analyse et planification financière - cours théorique et pratique	jeudi 29 octobre	Grandvaux
8	Péréquation intercommunale	jeudi 12 novembre	Grandvaux
9	Analyse et planification financières - avec Excel	Date à fixer ultérieurement	Vevey

Pierre Busset
Rue du Léman 2 - 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 • Fax 021 971 15 43 • Mobile: 079 345 60 91
ou directement sur le site **www.pbusset.ch**